

TARIFS DES SERVICES A FORTE VALEUR AJOUTEE ET DES SERVICES A VALEUR AJOUTEE

I. LOI DES FINANCES 2020

a) Fournisseur de Service à Forte Valeur Ajoutée (FSFVA)

Frais d'étude de dossier (Frs CFA)	Frais de cahier des charges (Frs CFA)	Droit d'Autorisation (Frs CFA)	Droit de renouvellement de l'Autorisation (Frs CFA)	Redevance de gestion d'autorisation	Période ou durée
1.000.000	2.000.000	3% du chiffre d'Affaires prévisionnel cumulé sur 5 ans	2% du chiffre d'affaires cumulé sur 5 ans	2% du chiffre d'affaires	5 ans

b) Fournisseur de Service à Valeur Ajoutée (FSVA)

Frais d'étude de dossier (Frs CFA)	Frais de cahier des charges (Frs CFA)	Droit d'Autorisation (Frs CFA)	Droit de renouvellement de l'Autorisation (Frs CFA)	Redevance de gestion d'autorisation	Période ou durée
400.000	100.000	1,5% du chiffre d'Affaires prévisionnel cumulé sur 5 ans	1,5% du chiffre d'affaires cumulé sur 5 ans	1,5% du chiffre d'affaires	5 ans



II. LOI DES FINANCES 2019

Désignation		Frais d'étude de dossier	Droit d'agrément	Redevance de gestion en numérotation en
Numéro complets	Ordinaire	100 000 F CFA	5 F CFA/numéro	150 F CFA
	Gratuits	100 00 F CFA	5 F CFA/numéro	1000 F CFA
Numéros courts	à 4 chiffres	100 000 F CFA	5 F CFA/numéro	100 000 F CFA
	à 3 chiffres	100 000 F CFA	5 F CFA/numéro	1 000 000 F CFA
ISPC : code Point sémaphore International		100 000 F CFA	1 000 000/ISPC	2 000 000/ISPC
Numéros d'urgences : sécurité, Défense, Sureté		gratuit	gratuit	gratuit
MMSI		100 000 F CFA	500 000 F CFA	200 000 F CFA
CALL SIGN : Indicatif appel Navires		100 000 F CFA	500 000 F CFA	200 000 F CFA